

CONSEIL COMMUNAL EN DATE DU 11 DECEMBRE 2014.

La séance débute à 20 heures 05.

Sont présents:

MM. CULOT François, Bourgmestre - Président

THIRY Michel, CHALON Etienne, ROISEUX Bernadette, WAUTHOZ Vincent, RAULIN Jean, Echevins ;

VAN DEN ENDE Annick, Présidente du CPAS

LACAVE Denis, LEGROS Philippe, GOBERT Sabine, LEFEVRE Christian, BAILLOT Hugues, GOFFIN Annie, MICHEL Sébastien, FELLER Didier, GONRY Paul, PRIGNON Cédric, et RONGVAUX Bernard et ZANCHETTA Philippe, Conseillers ;

Assistés de Léopold BALTUS, Directeur Général, Secrétaire de Séance.

Sont absents et excusés:

MM. CLAUDOT Alain et GAVROY Christophe, Conseillers

A) Séance Publique

OBJET A) 1. ASSEMBLEES GENERALES D'INTERCOMMUNALES.

A) SOFILUX

LE CONSEIL,

Considérant l'affiliation de la Ville à l'Intercommunale SOFILUX;

Considérant que la commune a été convoquée par lettre recommandée datée du 03 novembre 2014 à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2014 à 17h00, qui se déroulera à L'Eurospace Center, rue Devant les hêtres à Transinne;

Vu le décret du 5 décembre 1996 relatif aux intercommunales wallonnes;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2014, à savoir:

1. Evaluation du plan stratégique 2014-2016 ;
2. Proposition de constitution d'un groupement d'intérêt économique des intercommunales pures de financement wallonnes (IPFW) ;
3. Nominations statutaires ;

sont approuvés tels que présentés.

B) VIVALIA

LE CONSEIL,

Vu la convocation adressée ce 13 novembre 2014 par l'Association Intercommunale VIVALIA à fin participer à l'Assemblée Générale qui aura lieu le mardi 16 décembre 2014 à 18h30 au Centre Universitaire Psychiatrique, route des Ardoisières, 100 à 6880 Bertrix;

Vu les articles L 1523-2 et L 1523-12 § 1 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Association intercommunale VIVALIA ;

Vu les documents de travail annexés à cette convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 16 décembre prochain, à savoir:

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale du 24 juin 2014 ;
2. Approbation de l'évaluation 2014 du Plan stratégique 2014-2016 et approbation du budget 2015 ;
3. Remplacement définitif d'un administrateur Provincial : M. René COLLIN par Mme Marie-Eve HANNARD ;
4. Remplacement définitif d'un administrateur Provincial : M. Alain DEWORME par Mme Nathalie HEYARD ;
5. Remplacement définitif d'un administrateur : M. Willy BORSUS par M. Pierre PIRARD ;

sont approuvés tels que présentés.

C) IDELUX

LE CONSEIL,

Vu la convocation adressée ce 14 novembre 2014 par l'Intercommunale IDELUX afin de participer à l'Assemblée Générale Stratégique qui se tiendra le 17 décembre 2014 à 10h00 à l'Euro Space Center de Redu ;

Vu les articles L 1523-2 et L 1523-12§1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique d'IDELUX qui se tiendra le 17 décembre prochain à 10h00 à l'Euro Space Center de Redu, tels qu'ils sont repris dans la convocation, à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 25 juin 2014 ;
2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2014-2016 – Approbation ;
3. Fixation du montant de la cotisation pour alimenter le Fonds d'expansion économique en 2015 (art. 19 des statuts) ;
4. Remplacement d'administrateurs/trices démissionnaires (J. AUBRY, V. BIORDI, R. COLLIN, V. MAGNUS, JM MEYER, B. PIEDBOEUF et E. VAN CAPPELLEN).

En conséquence, les dits points sont approuvés tels que présentés.

D) IDELUX FINANCES

LE CONSEIL,

Vu la convocation adressée ce 14 décembre 2014 par l'Intercommunale IDELUX FINANCES afin de participer à l'Assemblée Générale Stratégique qui se tiendra le 17 décembre 2014 à 10h00 à l'Euro Space Center de Redu ;

Vu les articles L 1523-2 et L 1523-12§1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 23, 25 et 27 des statuts de l'Intercommunale IDELUX FINANCES ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique IDELUX FINANCES qui se tiendra le 17 décembre 2014 à 10h00 à l'Euro Space Center de Redu, tels qu'ils sont repris dans la convocation, à savoir:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2014 ;
2. Rapport d'évaluation du Plan stratégique 2014-2016 – Approbation ;
3. Remplacement d'administrateurs/trices démissionnaires (D. COLLARD, R. COLLIN, N. HEYARD, A. LAFFUT et E. VAN CAPPELLEN).

En conséquence, les dits points sont approuvés tels que présentés.

E) IDELUX PROJETS PULICS

LE CONSEIL,

Vu la convocation adressée ce 14 novembre 2014 par l'Intercommunale IDELUX – PROJETS PULICS afin de participer à l'Assemblée Générale Stratégique qui se tiendra le 17 décembre 2014 à 10h00 à l'Euro Space Center de Redu ;

Vu les articles L 1523-2 et L 1523-12§1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 25, 27 et 29 des statuts de l'Intercommunale IDELUX – Projets Publics;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique IDELUX – PROJETS PUBLICS qui se tiendra le 17 décembre 2014 à 10h00 à l'Euro Space Center de Redu, tels qu'ils sont repris dans la convocation, à savoir:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2014 ;
2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2014-2016 – Approbation ;
3. Remplacement d'administrateurs/trices démissionnaires (J. AUBRY, V. BIORDI, R. COLLIN, JM. MEYER et B. PIEDBOEUF).

En conséquence, les dits points sont approuvés tels que présentés.

F) AIVE

LE CONSEIL,

Vu la convocation adressée ce 14 novembre 2014 par l'Intercommunale AIVE afin de participer à l'Assemblée Générale Stratégique qui se tiendra le 17 décembre 2014 à l'Euro Space Center de Redu ;

Vu les articles L 1523-2 et L 1523-12§1 du Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, et les articles 26, 28 et 30 des statuts de l'Intercommunale AIVE ;

Vu les documents de travail annexés à la susdite convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Stratégique AIVE qui se tiendra le 17 décembre 2014 à 10h00 au à l'Euro Space Center de Redu, tels qu'ils sont repris dans la convocation, à savoir:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2014 ;
2. Rapport d'évaluation du plan stratégique 2014-2016 – Approbation ;
3. Fixation du montant de la cotisation pour 2015 pour les missions d'assistance aux communes (art. 18 des statuts) ;
4. Remplacement d'administrateurs/trices démissionnaires (V. BIORDI, A. LARMOYER, B. MOINET, I. PONCELET et S. THEODORE)

En conséquence, les dits points sont approuvés tels que présentés.

G) ORES ASSETS

LE CONSEIL,

Vu la convocation adressée ce 17 novembre 2014 par l'Intercommunale ORES Assets en vue de participer à Assemblée Générale qui aura lieu le jeudi 18 décembre 2014 à 18h00 dans les locaux du CEME – Charleroi Espace Meeting Européen, rue des Français, 147 à 6020 Charleroi;

Vu les statuts de l'Intercommunale ORES Assets ;

Vu les documents de travail annexé à cette convocation, relatifs aux différents points inscrits à l'ordre du jour ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 décembre prochain, à savoir :

1. Plan stratégique 2014-2016 – Evaluation annuelle ;
2. Nominations statutaires ;

sont approuvés tels que présentés.

OBJET A) 2. PROPOSITION D'UN ADMINISTRATEUR COMMUNAL AUPRES DE L'INTERCOMMUNALE VIVALIA.

LE CONSEIL,

Considérant que Monsieur Benoît PIEDBOEUF, Bourgmestre de TINTIGNY, administrateur « communal » auprès de l'Intercommunale VIVALIA, vice-président de celle-ci, a démissionné de ces fonctions ensuite de son élection en qualité de parlementaire fédéral ;

Que Monsieur Vincent WAUTHOZ, échevin, délégué de la ville à l'assemblée générale, a été approché pour le remplacer dans ces fonctions ;

Considérant que ce remplacement suppose une présentation aux instances concernées, par un Conseil communal d'un candidat à la fonction d'administrateur communal ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE de proposer Monsieur Vincent WAUTHOZ, échevin, à la fonction d'administrateur «communal» auprès de l'Intercommunale VIVALIA.

OBJET A) 3. REMPLACEMENT DE MONSIEUR JEAN-PIERRE ALEXANDRE, EN QUALITE DE DELEGUE DE LA VILLE.

A) ASBL COMMISSION CULTURELLE DE VIRTON.

LE CONSEIL,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre ALEXANDRE a démissionné de ses fonctions de conseiller communal en date du 29 août 2014 ;

Qu'en conséquence, il convient de le remplacer en qualité de délégué de la ville auprès de la Commission Culturelle de Virton ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à cette désignation jusqu'à la fin du mandat reçu par les membres de cette assemblée ;

Vu l'article 1523-11 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Philippe ZANCHETTA en qualité de représentant de la commune auprès de la Commission Culturelle de Virton, jusqu'au terme du mandat du Conseil communal, et au plus tard l'installation de l'assemblée communale qui sera issue des prochaines élections communales.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à l'ASBL concernée.

B) COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL.

LE CONSEIL,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre ALEXANDRE a démissionné de ses fonctions de conseiller communal en date du 29 août 2014 ;

Qu'en conséquence, il convient de le remplacer en qualité de délégué de la ville auprès de la Commission Communale « Accueil des enfants durant leur temps libre » ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à cette désignation jusqu'à la fin du mandat reçu par les membres de cette assemblée ;

Vu l'article 1523-11 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Cédric PRIGNON en qualité de représentant de la commune auprès de la Commission Communale « Accueil des enfants durant leur temps libre » jusqu'au terme du mandat du Conseil communal, et au plus tard l'installation de l'assemblée communale qui sera issue des prochaines élections communales.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à l'association concernée.

C) COMMISSION PARITAIRE LOCALE DE L'ENSEIGNEMENT (COPALOC).

LE CONSEIL,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre ALEXANDRE a démissionné de ses fonctions de conseiller communal en date du 29 août 2014 ;

Qu'en conséquence, il convient de le remplacer en qualité de délégué de la ville auprès de la Commission Paritaire Locale de l'Enseignement (COPALOC) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à cette désignation jusqu'à la fin du mandat reçu par les membres de cette assemblée ;

Vu l'article 1523-11 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Madame Sabine GOBERT en qualité de représentante de la commune auprès de la Commission Paritaire Locale de l'Enseignement (COPALOC) jusqu'au terme du mandat du Conseil communal, et au plus tard l'installation de l'assemblée communale qui sera issue des prochaines élections communales.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à la commission concernée.

D) INTERCOMMUNALE IDELUX FINANCES.

LE CONSEIL,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre ALEXANDRE a démissionné de ses fonctions de conseiller communal en date du 29 août 2014 ;

Qu'en conséquence, il convient de le remplacer en qualité de délégué de la ville auprès de l'Association l'Intercommunale IDELUX Finances ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à cette désignation jusqu'à la fin du mandat reçu par les membres de cette assemblée ;

Vu l'article 1523-11 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Philippe LEGROS en qualité de représentant de la commune auprès de l'Association l'Intercommunale IDELUX Finances, jusqu'au terme du mandat du Conseil communal, et au plus tard l'installation de l'assemblée communale qui sera issue des prochaines élections communales.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à l'association concernée.

E) INTERCOMMUNALE SOFILUX.

LE CONSEIL,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre ALEXANDRE a démissionné de ses fonctions de conseiller communal en date du 29 août 2014 ;

Qu'en conséquence, il convient de le remplacer en qualité de délégué de la ville auprès de l'Association Intercommunale SOFILUX ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à cette désignation jusqu'à la fin du mandat reçu par les membres de cette assemblée ;

Vu l'article 1523-11 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Philippe ZANCHETTA en qualité de représentant de la commune auprès de l'Intercommunale SOFILUX jusqu'au terme du mandat du Conseil communal, et au plus tard l'installation de l'assemblée communale qui sera issue des prochaines élections communales.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à l'association concernée.

F) MAISON DU TOURISME DE GAUME (MTG).

LE CONSEIL,

Considérant que Monsieur Jean-Pierre ALEXANDRE a démissionné de ses fonctions de conseiller communal en date du 29 août 2014 ;

Qu'en conséquence, il convient de le remplacer en qualité de délégué de la ville auprès de la Maison du Tourisme de Gaume ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à cette désignation jusqu'à la fin du mandat reçu par les membres de cette assemblée ;

Vu l'article 1523-11 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Philippe LEGROS en qualité de représentant de la commune auprès de la Maison du Tourisme de Gaume, jusqu'au terme du mandat du Conseil communal, et au plus tard l'installation de l'assemblée communale qui sera issue des prochaines élections communales.

La présente délibération sera transmise dans les meilleurs délais à l'association concernée.

*En fin de séance, Monsieur LEGROS intervient au sujet de la sécurité "défaillante" du Centre Communautaire de Saint-Mard à l'occasion de la "Saint Nicolas" de l'école de Ruelle.
Il souhaite qu'à l'avenir, un autre site mieux approprié soit choisi et qu'une solution pour le transport "sécurisé" des enfants soit trouvée.*

Monsieur RAULIN apporte une réponse nuancée à cette intervention en rappelant les mesures prises pour que la manifestation se déroule en toute quiétude, le transport des enfants ayant pu se faire en toute sécurité avec l'aval de l'assureur de la Ville.

Madame GOFFIN intervient ensuite au sujet du nouveau plan de transport national de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCB), lequel va porter atteinte à la mobilité des Virtonais, sans compter les problèmes d'horaire outre les risques qui en résulteront tant pour le maintien de la ligne que pour celui de la gare.

Elle invite les membres du Conseil communal à une action de sensibilisation qui se déroulera le mardi 16 décembre à 18 heures.

Monsieur WAUTHOZ apporte une réponse nuancée à cette intervention en rappelant les actions déjà entreprises, tandis que Monsieur THIRY lance l'idée d'une action rassemblant toutes les communes concernées par la ligne, notamment à propos des tarifs. Madame VAN DEN ENDE plaide également pour les Hautes Ecoles, ne pouvant adapter leurs horaires.

En conclusion, Monsieur WAUTHOZ propose d'inviter la Ministre à lancer un projet-pilote pour la ligne 165 et déclare qu'il rencontrera prochainement sa chef de cabinet.

Le Conseil prend également acte de la fermeture du centre FEDASIL programmée fin décembre prochain.

Madame GOFFIN interroge sur les actions pouvant être entreprises.

Le Bourgmestre déclare que la Ville apportera son soutien à toute formule de reconversion pour le personnel.

Monsieur THIRY s'étonne de cette décision, le centre ayant démontré son utilité, et se déclare particulièrement "choqué" tant sur la décision qu'il estime brutale que sur le procédé utilisé. Avec l'assentiment de l'assemblée, il suggère l'adoption d'une motion lors de la prochaine réunion prévue le 17 décembre 2014.

La séance est levée à 21 heures 40, sans qu'aucune remarque ou observation n'ait été formulée sur le procès-verbal de l'assemblée du 03 novembre 2014, lequel est en conséquence approuvé.

Le Secrétaire,
L.BALTUS

Le Bourgmestre-Président,
F.CULOT
